

Paris, le 28 juin 2019

Plan d'économies 2020 de la CNAM : tous doivent y contribuer !

Selon son rapport annuel sur ses charges et produits, qui sera examiné le 2 juillet, la Caisse nationale d'Assurance Maladie (CNAM) prévoit de réaliser près de 2,1 milliards d'euros d'économies sur ses dépenses en 2020.

Alors que la croissance naturelle des dépenses est évaluée à 4,5%, la CNAM met les bouchées doubles avec 24 propositions « complémentaires » pour lutter contre le « gaspillage » et respecter un ONDAM autour de 2,3%.

La CSMF s'oppose aux révisions à la baisse des nomenclatures d'actes en médecine de ville, notamment en imagerie et biologie. La CNAM envisage 58 millions d'économies pour les actes d'imagerie alors que les radiologues se sont déjà engagés dans un plan de pertinence à diminuer les dépenses de ce secteur à hauteur de 167 millions d'euros en trois ans.

Les médecins libéraux sont encore une fois clairement dans le viseur de la CNAM concernant la prescription de médicaments ou la délivrance d'arrêts de travail. Les médecins appliquent déjà des règles de bonnes pratiques et de « maîtrise médicalisée », et cela ne doit jamais être au détriment de leurs patients sous prétexte d'un objectif chiffré.

Rappelons que les patients sont aussi des acteurs majeurs de la pertinence et de l'efficacité dans les dépenses de l'Assurance Maladie. L'objectif concernant la « délivrance raisonnée » des ordonnances ne doit pas seulement reposer sur le médecin, mais impliquer aussi le pharmacien et surtout le patient, qu'il faut responsabiliser dans sa consommation de soins et traitements.

La CSMF refuse une vision strictement comptable des dépenses de santé et préfère privilégier la voie de la pertinence et de la qualité des soins.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral. Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours. Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.